

**BUDGET PRIMITIF 2018**  
**PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES**  
*Annexe à la délibération 2018/048 (art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu' « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation.

Le SDIS de Haute-Garonne est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

**I- Éléments de contexte**

**Population légale de Haute-Garonne (en nb d'habitants)**

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (recensement 2014)	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (recensement 2015)	Variation 2017 / 2018	
1 317 668	1 335 103	+ 17 435	1 317 668

**Activité opérationnelle**

Type d'intervention	2017	Variation 2016 / 2017
Secours à personnes	37 687	- 17,2 %
Incendie	5 412	+ 8,8 %
Accidents de circulation	4 876	+ 4,5 %
Opérations diverses	3 915	+ 30,4 %
<b>Total</b>	<b>51 890</b>	<b>-10,8 %</b>

**II- Les priorités du budget**

Confirmée par les réalisations de l'exercice 2017, et dans la continuité des exercices précédents, la maîtrise des charges de fonctionnement reste essentielle.

Malgré la structure budgétaire et la rigidité des charges de gestion, l'objectif reste de maintenir le niveau d'autofinancement afin de réaliser le programme d'investissement ambitieux sur 2018 et les exercices suivants.

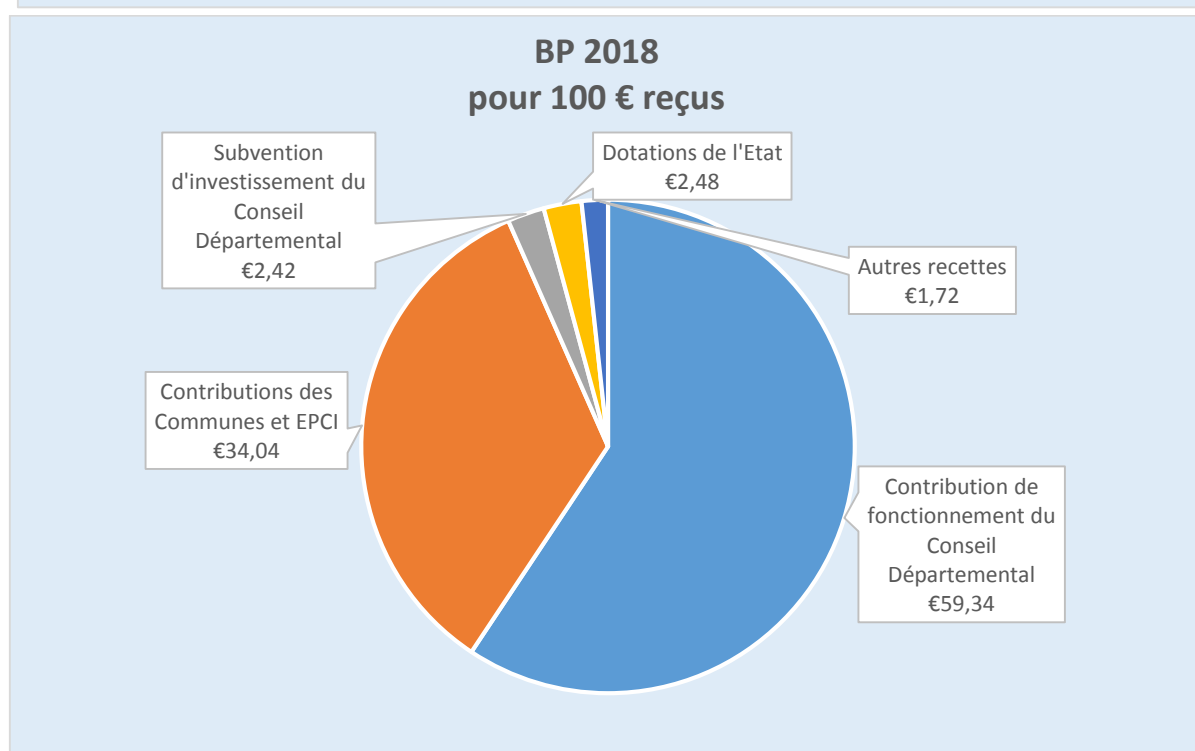
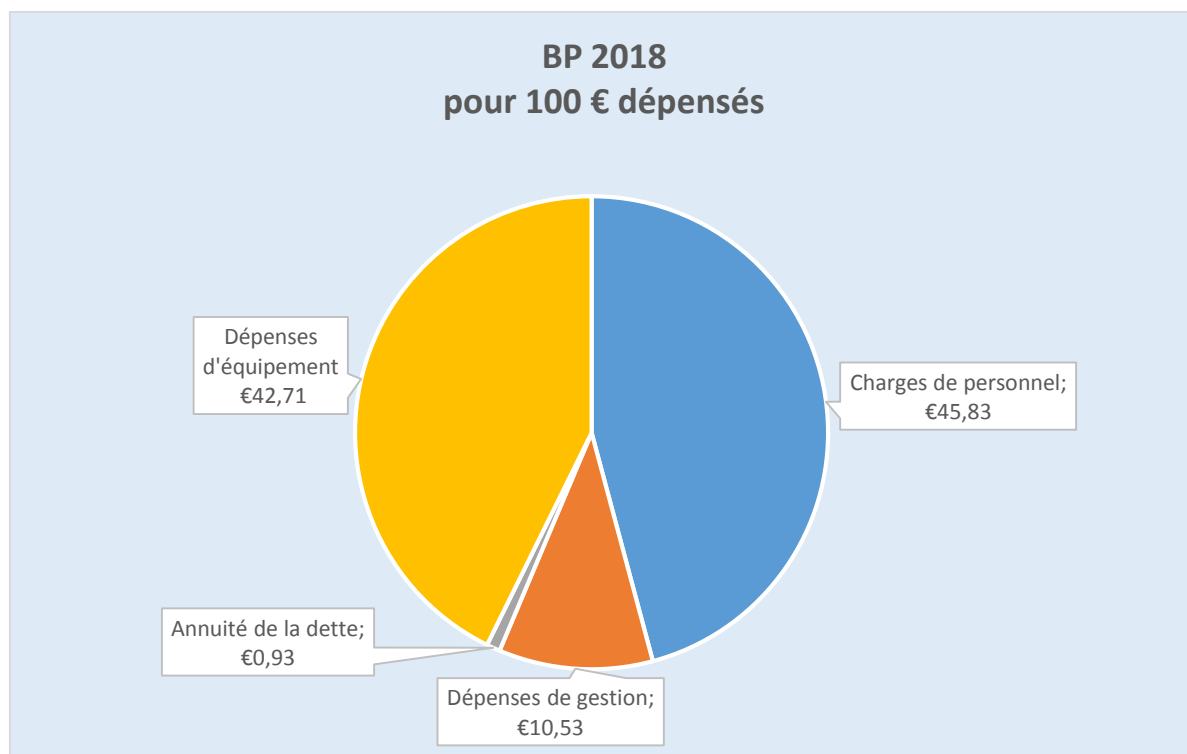
En conséquence, le budget primitif 2018 sera marqué par la prise en compte des dépenses de fonctionnement incompressibles et les engagements pris et par l'inscription des projets d'investissement structurants.

Le vote du budget primitif 2018 intervient après l'approbation du compte administratif 2017 et intègre les résultats cumulés de l'exercice 2017.

### III- Le budget par grands postes

En milliers d'euros

Dépenses	BP 2018	N/N-1	Recettes	BP 2018	N/N-1
Charges de personnel	57 651	0,54 %	Contribution incendie du Département	49 007	2,0 %
Dépenses de gestion	13 240	3,80%	Contributions communes et EPCI	28 111	1 %
Frais financiers	400	-5,21%	Autres recettes	2 027	44,86 %
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>71 290</b>	<b>1,39 %</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>76 851</b>	<b>1,94 %</b>
Dotations aux amortissements	7 500	1,10 %	Recettes d'ordre	2 105	108,46%
Virement à la section d'investissement	34 806	37,37%	Résultat reporté	32 221	32,07%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 596</b>	<b>9,91%</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 596</b>	<b>9,91%</b>
Dépenses d'équipement	53 729	34,68%	Fonds de compensation de la TVA	1 300	-0,91 %
Autres immobilisations financières	20	0%*	Subventions d'investissement	2 684	34,2%
Emprunt	2 450	-11,62	Autres recettes	520	333%
<i>Dont remboursement du capital</i>	<i>770</i>		Emprunt	2 684	33,73%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>59 199</b>	<b>28,17%</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 184</b>	<b>13,70%</b>
Dépenses d'ordre	5 985	-4,04%	Recettes d'ordre	46 061	24,59%
			Solde d'exécution reporté	9 939	21,76%
			Excédent de fonctionnement capitalisé	0	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>62 184</b>	<b>18,62%</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>62 184</b>	<b>18,62%</b>



### III- Les engagements pluriannuels

Le SDIS de la Haute-Garonne a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon le mécanisme des autorisations de programmes.

Le stock d'autorisations de programme s'élève à 37 M€ dont 9,60 M€ reste à financer sur l'exercice 2019 et 3,83 M€ sur les exercices ultérieurs.

#### IV- Les indicateurs financiers

En milliers d'euros	BP 2018	N/N-1
Epargne brute	7 855	+23,99%
Epargne nette	7 085	+ 27,20 %
Endettement	11 198	- 5,59 %
Capacité de désendettement (en années d'épargne brute)	1,43	
Endettement par habitant	8,46	- 7,03 %

#### V- Les effectifs

Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 1 279 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.

